DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize novembre deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 novembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet :
13 - Cession à Mme CANIER de la parcelle 440D 2484 à Veyziat

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Marine PARROT.

REPRÉSENTÉS : Marie-Josèphe LEVILLAIN (pouvoir à Françoise COLLET), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Fanny RIPPE (pouvoir à Laurent HARMEL) Laure MANDUCHER (pouvoir à Anne MOREL), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD).

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Assad AKHLAFA est nommé secrétaire de séance.

Mme Françoise COLLET, rapporteur, expose au Conseil municipal que Mme CANIER est propriétaire de la parcelle 440D 2799, située dans le lotissement de la Paillette à Veyziat, contigüe à la parcelle communale cadastrée 440D 2484, d'une superficie de 322 m².

Mme CANIER a fait connaître son souhait d'acquérir ladite parcelle communale classée en zone N dans le PLUi-H en vigueur. Un accord a été trouvé pour une cession au prix de 15 € / m² soit 4 830 euros.

Il est précisé que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de France Domaine en date du 9 octobre 2023,

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme et des Travaux,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de valider la cession de la parcelle cadastrée 440D 2484 à Mme CANIER pour la somme de 4 830 euros,

- Précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,

Objet :
13 - Cession à Mme CANIER de la parcelle 440D 2484 à VeyziaT

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant,

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessitées pour cette transaction.

Fait à Oyonnax, le 13 novembre 2023

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 14 NOV. 2023
- par sa publication le 14 NOV. 2023

Le Maire